

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL

Séance du Lundi 23 AOUT 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : **15** – Présents : **13** – Votants : **13**

Le vingt-trois août deux mil vingt et un, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Moncontour sous la présidence de Mme MILLORIT Anne-Gaud, Maire.

**Etaient présents** : MILLORIT Anne-Gaud, SOULABAILLE Jérôme, LEDOUIT Mickael, AUPETIT Irène, LANGUILLE Sophie, CAOUISSIN Azilis, TARDIVEL Mickael, VAN DAELE Karel, PEROT Fanny, OLLIVRO Vassili, ROUZIC Enguerrand, PEIGNE Véronique, ROBILLARD Sylvie

**Absents excusés** : GAUDIN Julie

**Absents** : DELAIRE Edouard

**Secrétaire de séance** : LEDOUIT Mickael

## **1. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

• **Urbanisme :**

Type	Nom demandeur	Nom propriétaire	Adresse terrain	Nature des travaux	Décision
DP	Monsieur ENCINAS André	M. ENCINAS André	19 rue de la Pompe	Ravalements des façades	28/07/2021
PD	Monsieur TARDIVEL Claude	Monsieur TARDIVEL Claude	6 rue de l'Eperon	Démolition de Terrasse	28/07/2021

• **Commande publique :**

- Signature d'un devis de 817,35 € TTC auprès de l'entreprise RAULT Paysage pour l'aménagement d'une allée piétonne entre l'école et la piste d'athlétisme

- Signature d'un devis d'un montant de 1 260 € TTC auprès de l'entreprise GWEZENN Elagage pour l'élagage d'arbres côté Salle du CAC
- Signature d'un devis de 765 € auprès de l'entreprise ATELIER ERIC POILPOT pour la reliure des registres d'état civil anciens et contemporains

## **2. FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge des finances, présente la décision modificative n°2 pour l'exercice budgétaire 2021 :

- **Matériel informatique**

Compte 2051 – section investissement – opération 1713 : + 500 €

Compte 2315 – section investissement – opération 1841 (voirie 2021) : - 500 €

**Pour un total global de 500 € équilibré.**

CREDITS A OUVRIR							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	20	2051	1713	HCS	Concessions et droits similaires	500,00	
							<b>Total</b>	<b>500,00 €</b>
CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	23	2315	1841	HCS	Installation, matériel et outillage technique	-500,00	
							<b>Total</b>	<b>-500,00 €</b>

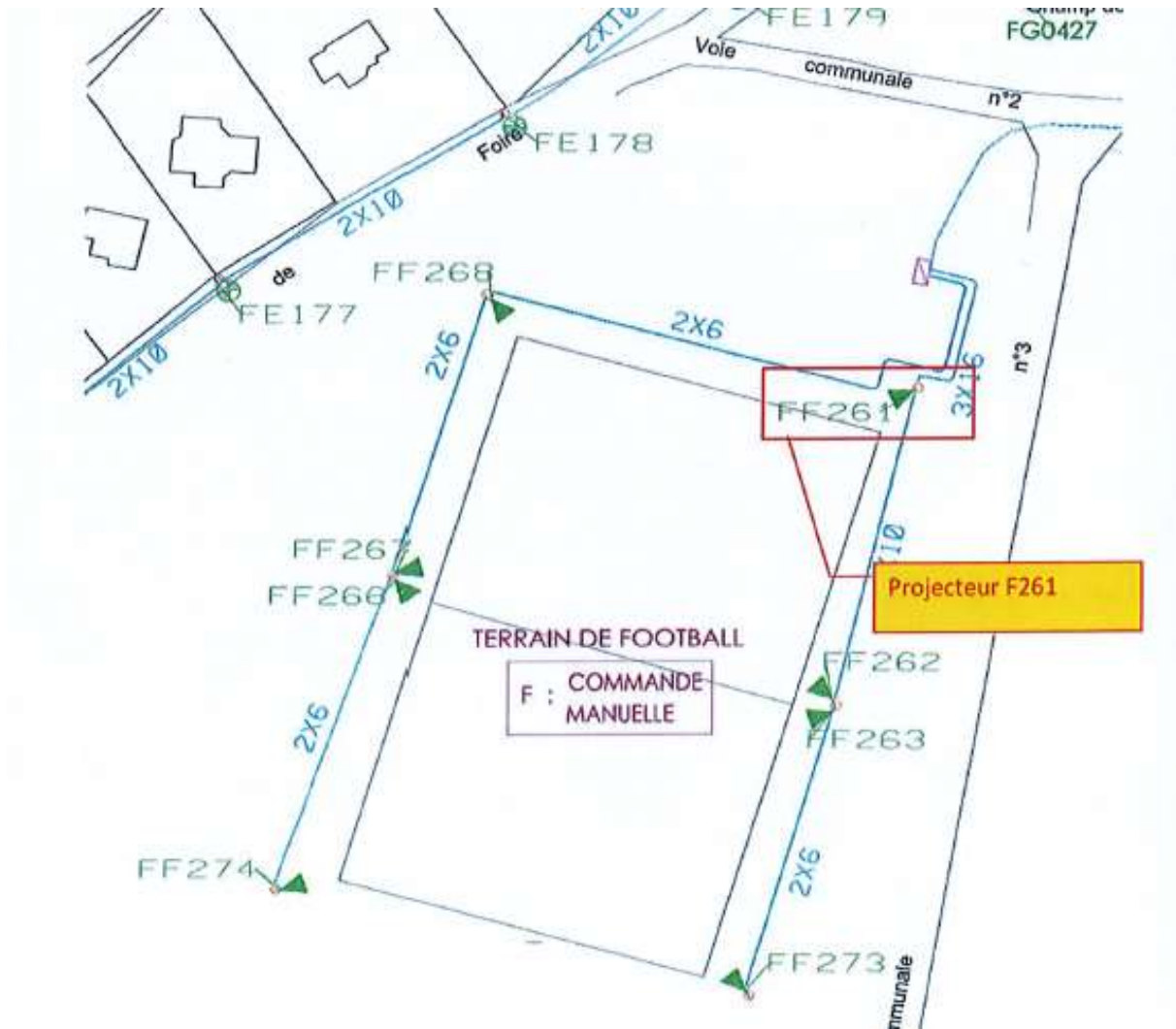
### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 proposée
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

## **3. FINANCES : VALIDATION DEVIS SDE22 – ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge des finances, présente le devis du SDE22 concernant le remplacement du foyer 261 situé au terrain de football.



**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** le projet d'éclairage public proposé pour un montant total de 2 099,53 € (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie)
- **Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat**, celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20/12/2019, d'un montant total de 1 263,60 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée des frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22
- **DIT** que cette dépense est inscrite en section d'investissement au compte D 2041582

#### **4. DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL – BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE**

Madame le maire rappelle que la commune a obtenu un avis favorable lors de la CUP du 05 décembre 2020 dans le cadre du Contrat de partenariat 2014-2020. Le dossier de demande de subvention a été déposé au Conseil Régional de Bretagne le 30 juin dernier.

Il est proposé d'actualiser le plan de financement pour **les travaux de la Tranche n° 1 : Aménagement de l'Office du Tourisme :**

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	TAUX
<b>Travaux</b>	<b>190 000 €</b>	<b>SUBVENTIONS</b>		
<i>01 Gros-Œuvre</i>	<i>95 000,00 €</i>			
<i>02 Menuiseries Extérieures</i>	<i>22 000,00 €</i>			
<i>03 Couverture / charpente</i>	<i>6 000,00 €</i>			
<i>04 Cloisons / Doublage/ Faux plafond</i>	<i>12 000,00 €</i>			
<i>05 Menuiseries Intérieures / plancher</i>	<i>18 000,00 €</i>			
<i>06 Revêtement de sol</i>	<i>7 000,00 €</i>			
<i>07 Peinture</i>	<i>8 000,00 €</i>			
<i>08 Plomberie-Sanitaires/ Chauffage / Ventilation</i>	<i>15 000,00 €</i>			
<i>09 Électricité</i>	<i>7 000,00 €</i>			
<b>Matériel / Equipement</b>	<b>10 000 €</b>	Contrat de Territoire	100 000 €	40.82 %
<b>Maitrise d'œuvre</b>	<b>25 000 €</b>	<b>Contrat de Partenariat FEDER LEADER REGION</b>	<b>31 500 €</b>	<b>12.86 %</b>
Diagnostics, études préalables	20 000 €	DETR 2020	40 000 €	16.33 %
		Auto- financement	73 500 €	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>245 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>245 000 €</b>	<b>100 %</b>

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **VALIDE** le plan de financement actualisé présenté,

- **SOLLICITE** le financement du Conseil Régional de Bretagne dans le cadre du contrat de partenariat 2014-2020 à hauteur de 31 500 €

## **5. DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL – BUREAU D’INFORMATION TOURISTIQUE**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du Contrat de Territoire 2015-2020, une subvention de 165 000 € avait été accordée par le Conseil Départemental pour le projet d’aménagement de l’office du tourisme pour les tranches 1 et 2.

Il est proposé d’actualiser le plan de financement ainsi :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	TAUX
<b>TRANCHE 1 : AMENAGEMENT OFFICE DU TOURISME</b>				
<b>Travaux</b>	<b>190 000 €</b>	<b>SUBVENTIONS</b>		
<i>01 Gros-Œuvre</i>	<i>95 000,00 €</i>			
<i>02 Menuiseries Extérieures</i>	<i>22 000,00 €</i>			
<i>03 Couverture / charpente</i>	<i>6 000,00 €</i>			
<i>04 Cloisons / Doublage/ Faux plafond</i>	<i>12 000,00 €</i>			
<i>05 Menuiseries Intérieures / plancher</i>	<i>18 000,00 €</i>			
<i>06 Revêtement de sol</i>	<i>7 000,00 €</i>			
<i>07 Peinture</i>	<i>8 000,00 €</i>			
<i>08 Plomberie-Sanitaires/ Chauffage / Ventilation</i>	<i>15 000,00 €</i>			
<i>09 Électricité</i>	<i>7 000,00 €</i>			
<b>Matériel / Equipement</b>	<b>10 000 €</b>	<b>Contrat de Territoire</b>	<b>100 000 €</b>	<b>40.82 %</b>
<b>Maitrise d’œuvre</b>	<b>25 000 €</b>	Contrat de Partenariat FEDER LEADER	31 500 €	12.86 %
<b>Diagnostics, études préalables</b>	<b>20 000 €</b>	DETR 2020	40 000 €	16.33 %
		Auto-financement	73 500 €	30 %
<b>TOTAL TRANCHE 1</b>	<b>245 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>245 000 €</b>	<b>100 %</b>

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	TAUX
<b>TRANCHE 2 : STABILISATION DE LA STRUCTURE DU BÂTIMENT ET RESTAURATION PATRIMONIALE</b>				
<b>Travaux</b>	<b>170 000 €</b>	<b>SUBVENTIONS</b>		
Diagnosics, études préalables	<b>1 300</b>	<b>Contrat de Territoire</b>	<b>65 000 €</b>	<b>34.21 %</b>
<b>Maitrise d'œuvre</b>	<b>18 700 €</b>	Auto-financement	125 000 €	65.79 %
<b>TOTAL</b>	<b>190 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>190 000 €</b>	<b>100 %</b>

**TOTAL PROJET TRANCHE 1 ET 2 = 435 000 € HT**

Il est donc proposé de solliciter une subvention de 165 000 € auprès du Département des Côtes d'Armor dans le cadre du contrat de territoire 2015-2020 pour un montant subventionnable de 435 000 € HT.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **VALIDE** le plan de financement actualisé présenté,
- **SOLLICITE** le financement du Conseil Départemental des Côtes d'Armor dans le cadre du contrat de territoire 2015-2020 à hauteur de 165 000 €

**6. RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge des ressources humaines rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services :

**1. Départ à la retraite d'un agent des services techniques au 01/08/2021**

**2. Création d'un poste de Responsable garderie et agent d'animation CAP ARMOR**

- CDD d'1 an du 30/08/2021 au 29/08/2022

- DHS de 27h46 annualisé

### **3. Création d'un poste d'agent d'accompagnement périscolaire et d'entretien suite à mise en disponibilité d'un agent :**

- CDD du 30/08/2021 au 08/07/2022
- DHS de 16h09 annualisé

### **4. Création d'un poste d'agent d'aide aux devoirs :**

- CDD de 10 mois du 02/09/2021 au 08/07/2022
- 2h par semaine pendant les périodes scolaires (rémunéré aux heures réelles réalisées)

### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **ADOpte** le tableau des effectifs à compter du 23 août 2021

## **7. PATRIMOINE : AVENANT CONVENTION FONDATION DU PATRIMOINE**

Monsieur ROUZIC Enguerrand, conseiller municipal en charge du patrimoine présente le projet d'avenant de la Convention avec la Fondation du Patrimoine avant le passage en commission de contrôle des Petites Cités de Caractère qui se déroulera le 13 septembre prochain.

### **Les éléments de la convention à retenir :**

- La fondation apporte son soutien à des projets de restauration privés lorsqu'ils correspondent aux critères d'éligibilité (subventions, défiscalisation)
- La Fondation réalise des collectes de fonds pour les objets remarquables du patrimoine public ou associatif
- La commune s'engage à prendre en charge pour les propriétaires privés imposable un minimum de 2 % du montant total des travaux
- La commune participe au financement des labels pour les propriétaires peu ou non imposable
- Adhésion à la Fondation pour un montant de 75 €
- Montant total de subvention par an : 2 000 € maximum

### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 75 €

- **EST FAVORABLE** à la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine dans les conditions énoncées ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires

## **8. ANIMATION : BILAN CAP ARMOR 2021**

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge des animations CAP ARMOR présente le bilan de la saison CAP ARMOR 2021.

Malgré un contexte sanitaire tendu et une météo aléatoire, les activités CAP AMOR ont encore été très prisées cette année.

Emilie DUMAIN, contractuelle sur ce poste depuis le 15 juin a coordonné et animé le dispositif jusqu'au 20 août.

Au total, 22 activités différentes ont été proposées avec une participation globale de 301 personnes.

Les activités proposées ont permis de faire découvrir les artisans, commerçants et associations de Moncontour avec notamment : Le Jardin d'Hildegarde, La Boutique Atelier, La Poterie du Rocher, Chez Yvonne, Avril Créations, le Musée du Costume.

Mais également les acteurs du territoire de Lamballe Terre et Mer sur des excursions à la journée : La Ferme d'Antan, Visite miellerie, Visite cidrerie, Journée pêche, Mytiliculture, etc...

Le public était essentiellement composé d'enfants avec des participations de familles pour certaines activités ainsi que des touristes.

Des nouvelles activités sont déjà en cours de programmation pour l'année prochaine avec des nouveaux outils de communication à mettre en place.

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

### **a. Ouverture de la Chapelle Saint-Michel**

Il est proposé d'ouvrir la Chapelle Saint-Michel durant la saison d'été afin de permettre aux touristes de pouvoir la visiter.

Sophie LANGUILLE se propose d'ouvrir et fermer la Chapelle tous les jours pendant la saison en binôme avec une seconde personne.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Lundi 04 octobre 2021 à 20h30.**